

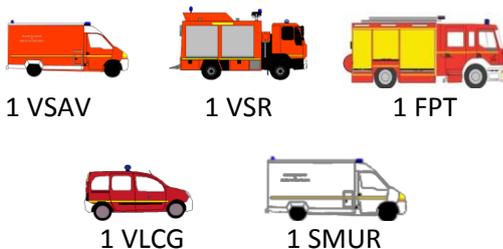
PARTAGE D'EXPERIENCE

CONTEXTE

Le 3 mars 2015 à 18h30, les secours sont engagés pour un accident de la circulation hors agglomération impliquant un véhicule léger seul. Ce dernier a heurté un poteau électrique. Il fait nuit et il pleut. Les premiers témoins évoquent la présence d'arcs électriques et d'une victime sans réaction dans le véhicule.



MOYENS ENGAGES AU DEPART



SITUATION A L'ARRIVEE DES SECOURS

- Une VL seule est impliquée ;
- Un poteau électrique haute tension est couché au sol et arraché ;
- Les câbles sont peu visibles et à environ 3 mètres de la VL ;
- Une personne sans réaction se trouve dans le véhicule ;
- Des témoins sont à proximité de la zone à risque.

PREMIERES ACTIONS LANCEES

- Réalisation d'un zonage réflexe supérieur à 5 mètres et évacuation des témoins ;
- Evaluation à distance pour estimer l'état de la victime ;
- Eclairage de la zone avec ballon éclairant du VSR.

PREMIER MESSAGE DU CHEF D'AGRES VSR



« AVP adresse confirmée 1 VL seule ayant percuté un poteau HTA. 1 victime supposée DCD. Périmètre de sécurité établi. Je demande ErDF ».

Après l'arrivée sur les lieux du FPT et de la VLCC, le périmètre est confirmé. Le choix est fait de s'approcher du véhicule pour confirmer avec le SAMU le décès de la victime.

Sa désincarcération n'interviendra qu'après confirmation de la coupure de la ligne par l'agent ERDF sur les lieux.

ZOOM SUR LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE ELECTRIQUE SUR INTERVENTION

Les réseaux ErDF ou RTE entraîne de nombreux risques sur ce genre d'opération :

- Electrification/électrocution par contact direct ou indirect ;
- Apparition d'arcs électriques ;
- Chute de poteaux ou de pylône.

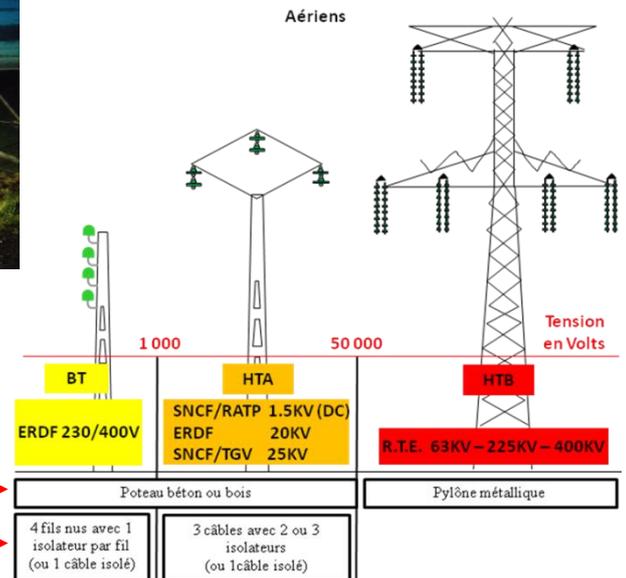
Un périmètre de sécurité pour les intervenants est par conséquent obligatoire. Celui-ci doit être adapté à la tension passante dans les câbles (en concertation avec l'agent ErDF, celui-ci peut être surdimensionné, en fonction de l'humidité au sol).

Pour déterminer la tension et donc le périmètre à établir, plusieurs éléments sont disponibles :

- La nature du poteau (Bois ou béton) ;
- Le nombre de câbles électriques ;
- La plaque d'identification apposée sur le poteau.

Sur cette intervention, la présence d'un poteau béton et de trois câbles non isolés indiquent la notion de Haute Tension A (HTA) pour laquelle :

- La tension présente est de 20000 volts ;
- Le périmètre à respecter est de trois mètres ;
- L'utilisation du lot électro-secours est obligatoire entre 0,6 et 3 mètres ;
- En dessous de 0,6 mètre, seule la perche du lot peut pénétrer sans que l'utilisateur ne soit dans cette zone.



PERIMETRES A RESPECTER			OBSERVATIONS
BT	230/400 V	1 m	Il est possible de pénétrer dans la zone de 1 mètre avec l'équipement de la valise électro-secours
HTA	20 KV	3 m	Il est possible de pénétrer dans la zone des 0.6 m à 3 mètres avec la valise électro-secours. En dessous seul la perche peut pénétrer.
HTB	63 KV 225 KV 400 KV	5 m	Ne pas pénétrer dans la zone des 5 mètres, même avec l'équipement de la valise électro secours.

DIRECTION
DES OPÉRATIONS

SERVICE
OPÉRATIONS

PARTAGE D'EXPERIENCE



DIRECTION DES OPERATIONS

SERVICE OPERATIONS

PARTAGE D'EXPERIENCE

ELEMENTS PERFECTIBLES



- Connaissance des risques électriques par nos personnels sur les lignes haute tension ;
- **Maintien strict** du périmètre public par les forces de l'ordre (*sur cette opération, une VL a pu passer le périmètre*) ;
- Echanges avec le technicien ErDF (chargé de consignation) ;
- Utilisation d'ANTARES pour transmettre les informations importantes à l'ensemble des moyens engagés initialement (*le chef de groupe et le chef d'agrès VSAV ont été informés du risque électrique et de l'incarcéré par téléphone*).

ELEMENTS FAVORABLES



- Périmètre de sécurité rapidement mis en œuvre ;
- Evacuation rapide des témoins ;
- Eclairage rapide de la ZI ;
- Anticipation de la préparation de la désincarcération.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Faire établir un **périmètre de sécurité public** par les forces de l'ordre et réaliser un **périmètre intervenants** matérialisé (cônes de pré signalisation, rubalise,...) et surveillé par un SP ;
- **Demande rapide d'ERDF** pour consignation de l'installation ;
- Utilisation de la valise électro secours uniquement pour les actions de sauvetage ;
- Intervention au contact direct de la victime **après consignation** réalisée par l'agent ErDF (mise hors tension du tronçon, mise en court-circuit et mise à la terre visible).

Ont contribué à la rédaction :

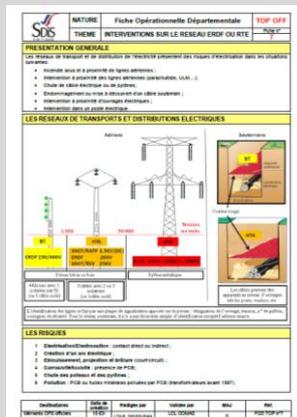
Antoine AUDFRAY, Sylvain DELAFOSSE, Eric MELLA, Sébastien BONNETON, Nicolas SEFFRAY, Bruno TRICOTET, Xavier BRESSAND

DOCUMENTATION

DISPONIBLE SUR L'ESPACE OPERATIONNEL :



FOD Intervention sur réseau ErDF ou RTE



FMO lot d'électro-secours

